

Intitulé du Poste : 1-3-6 Coordonnateur Réseau Education Prioritaire

Compétences attendues	<p>Maîtriser les enjeux et les attentes de l'éducation prioritaire Avoir compris dans sa dimension opérationnelle, le référentiel de l'éducation prioritaire Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement dans toutes les disciplines, Participer à la mise en œuvre de la politique éducative du réseau. Faire preuve d'une excellente capacité d'adaptation, s'inscrire dans la dynamique des écoles du réseau Participer régulièrement aux travaux collaboratifs au sein de l'équipe pédagogique du réseau Etre capable de travailler en équipe, en étant force de proposition, Connaître les démarches de formation (détenteur du CAFIPEMF recherché)</p>
Missions	<p>Le coordonnateur de réseau REP ou REP+ contribue à la réalisation de l'objectif concret de réduire les écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire dans l'acquisition des fondamentaux. L'action du coordonnateur est principalement pédagogique et s'inscrit dans le cadre du projet de réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il participe aux réunions de pilotage académique de l'éducation prioritaire. Il peut être amené à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau. Les missions générales du coordonnateur de réseau sont de : Favoriser les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves du réseau ; Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le réseau (au sein de chaque degré et en inter-degrés), en lien étroit avec les équipes de circonscription et du collège et l'ensemble des partenaires ; Contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du projet de réseau Il participe à l'élaboration de ressources départementales et académiques de l'éducation prioritaire ; Il représente l'Institution dans les instances partenariales et aide à la mise en place de projets partenariaux.</p>
Conditions d'exercice	<p>Il est rattaché administrativement à l'IEN A Il exerce ses missions sous la conduite des pilotes du réseau (l'IEN CCPC), le chef d'établissement et les inspecteurs missionnés de l'Education Prioritaire) dont il est le collaborateur direct. Il devra communiquer un rapport d'activités synthétique mentionnant les actions conduites et les résultats obtenus, à la fin de chaque semestre aux pilotes du réseau et aux Inspecteurs chargés de la mission académique Education Prioritaire. Il exerce sa fonction à temps plein et bénéficie d'une autorisation d'utiliser son véhicule personnel avec versements d'indemnités.</p>